

UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du lundi 25 avril 2016

Délibération 2016.CA.06
Election du président d'UBFC

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles 711-1 et suivants ;

Vu les statuts de la COMUE "Université Bourgogne Franche-Comté" (UBFC), notamment son article 10 ;

Vu le règlement intérieur transitoire d'UBFC, notamment ses articles 8 et 11 ;

Vu la proclamation le 25 mars 2016 des résultats des élections des 22 et 23 mars 2016 ;

Vu la délibération 2016.CA.01 du 7 avril 2016 des représentants des établissements membres désignés à siéger au CA d'UBFC ;

Vu la délibération 2016.CA.02 du 7 avril 2016 désignant les personnalités qualifiées issues des organismes de recherche partenaires et des établissements publics de santé ;

Vu la délibération 2016.CA.03 du 7 avril 2016 désignant les agglomérations de Bourgogne et de Franche-Comté ;

Vu la désignation par les agglomérations de Bourgogne et de Franche-Comté de leur représentant ;

Vu la délibération 2016.CA.04 du 7 avril 2016 désignant les représentants des entreprises ;

Vu la délibération 2016.CA.05 du 7 avril 2016 désignant les représentants du CESER Bourgogne Franche-Comté ;

Vu l'appel à candidatures à la présidence d'UBFC lancé le 25 mars 2016 ;

Vu les candidatures reçues à la date du 8 avril 2016 et publiées sur le site internet d'UBFC ;

Considérant que :

- Les 44 membres du CA ont été convoqués le 11 avril 2016,
- Monsieur Marc NEVEU et Monsieur Nicolas CHAILLET se sont portés candidats,
- Les candidats se sont exprimés oralement avant le vote,
- Le président est élu par le CA à la majorité des suffrages exprimés, parmi les enseignants-chercheurs, chercheurs et tous autres personnels assimilés,
- La séance est présidée par Madame Dominique PEYRON, doyenne d'âge des membres élus non candidats, qui est assistée en qualité de secrétaire de séance de Monsieur Julien MAROLLEAU, membre élu le plus jeune.

Les membres du conseil d'administration ont procédé à l'élection du président d'UBFC :

Nombre de membres en exercice : 44 Quorum : 22

Nombre de membres présents : 41 Nombre de personne représentées : 0
--

VOTE :

Ne prend pas part au vote : 0

Bulletins blancs/nuls : 16

Nombre de suffrages exprimés : 25

Majorité absolue : 13

Nombre de voix pour monsieur Marc NEVEU : 5

Nombre de voix pour monsieur Nicolas CHAILLET : 20

Monsieur Nicolas CHAILLET est élu président d'UBFC dès le premier tour à la majorité absolue des suffrages exprimés pour une durée de 4 ans.

Besançon, le 25 avril 2016

La présidente de la séance du CA
doyenne d'âge des membres élus
non candidats à la présidence du CA



Dominique PEYRON

Délibération transmise au Recteur de l'académie de Besançon, Recteur coordonnateur des académies de Besançon et Dijon, Chancelier des universités

Délibération publiée sur le site internet de la COMUE « Université Bourgogne Franche-Comté »
--